Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 96 (1960)

Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 8 OCTOBRE 1960 XCVIe ANNÉE — No 35

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

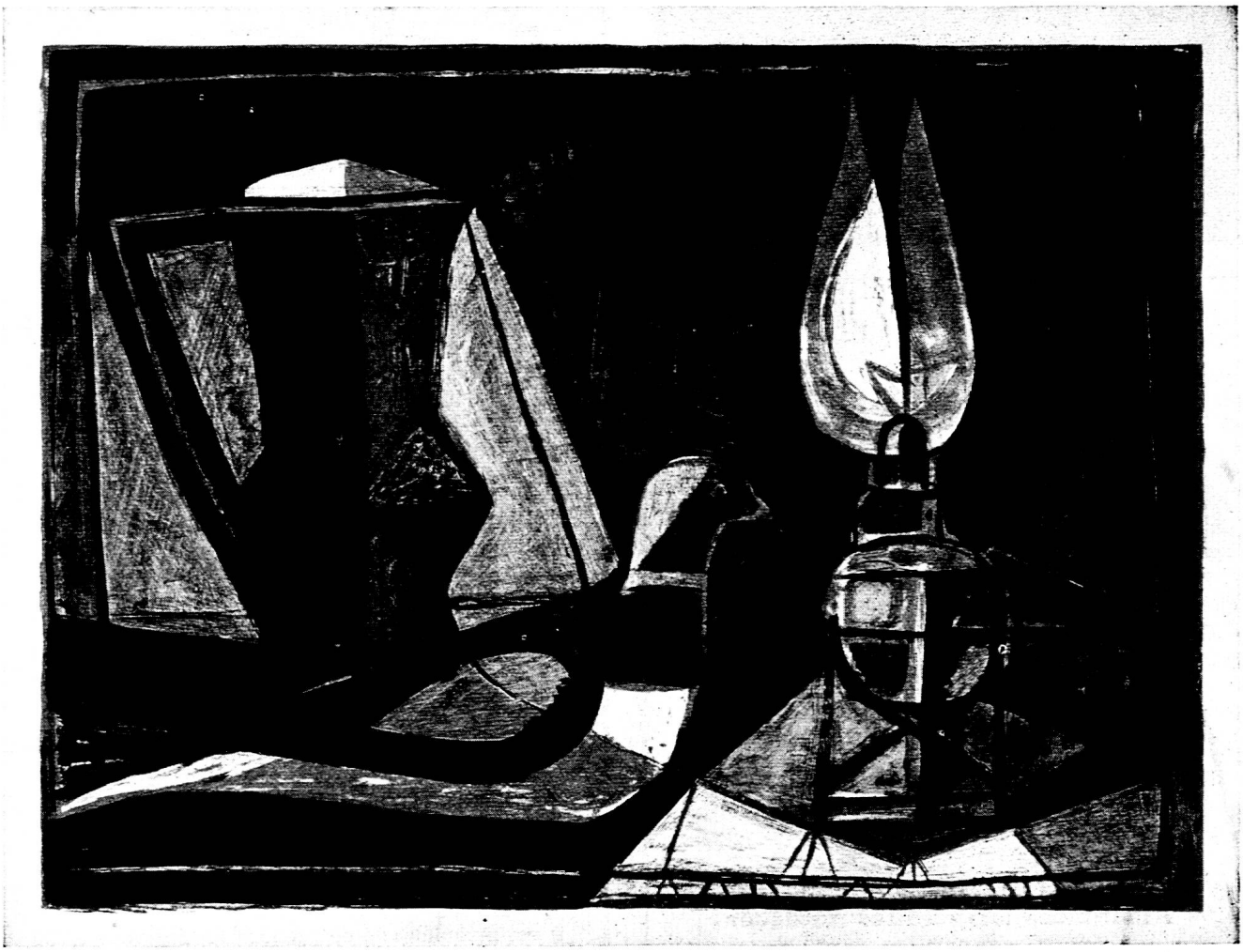

Nature morte

œuvre du peintre Max Truninger, éditée par la Société suisse des instituteurs (SLV). Lithographie en cinq couleurs. Format de l'image 49 × 65 cm et grandeur de la feuille 55 × 76 cm. Il a été tiré 250 exemplaires numérotés et signés que l'on peut obtenir en envoyant 20 francs au compte de chèque postal III a 524, Ernst Ingold, Herzogenbuchsee. Si le paiement se fait contre remboursement les frais de port sont ajoutés au prix.

M. A. Rochat, à Lausanne,

conteste formellement

les termes de la circulaire du 10 septembre 1960 de M. Freinet, « Coopérative de l'Enseignement laïc, à Cannes ». Il démontrera prochainement dans une circulaire le non-fondé des accusations portées. D'ores et déjà il tient toutes preuves nécessaires à la disposition des personnes intéressées.

Documentation scolaire pour vos cours de vocabulaire, histoire, géographie, sciences, etc., pour vos fichiers de documentation

Planches en couleurs « Scolba-Doc »
33,5 × 24,5 cm

145 sujets à disposition.

Dans toutes les papeteries et librairies ou directement chez « SCOLBA », Centrale de matériel scolaire, **Bassecourt.**

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)

illustrateurs de l'impression typographique depuis
1890

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8, Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

FORTUNA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ZURICH

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

PAPETERIE de ST-LAURENT
Charles Krieg
RUE ST-LAURENT 21
Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

ARTICLES TECHNIQUES
MEUBLES DE BUREAU EN BOIS

Visitez le Centre de documentation pédagogique

45, av. de Montoie, à Lausanne.

Il est recommandé de prendre rendez-vous. Cinq locaux d'exposition avec les sections suivantes : Jardins d'enfants, écoles enfantines, classes spéciales, tout le matériel en usage dans les classes primaires et secondaires. Section universitaire - physique nucléaire.

Partie corporative

SPR - COMITÉ CENTRAL

A la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

Aujourd'hui, réunie à Baden, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire fête le centenaire de son existence. Au nom de la Société pédagogique de la Suisse romande nous lui adressons nos félicitations chaleureuses et nos vœux.

Adrien Perrot.

Appel

Que tous ceux qui ont eu connaissance d'un cas précis d'enfant ayant souffert dans son développement scolaire par suite du passage de l'un à l'autre des cantons romands, écrivent au président de la commission, J.-P. Rochat, à Blonay, pour lui exposer le cas. Il nous intéresse surtout de savoir :

a) la nature des perturbations subies par l'enfant (inadaptation, retard, non-promotion, perte de temps, notions manquantes, troubles de santé ou de caractère, etc.) ;

b) les conditions matérielles de la famille et le motif du changement de canton.

N. B. Par l'« Educateur », cet appel touchera essentiellement les maîtres primaires, alors qu'un grand nombre de cas, et des plus fâcheux, intéressent des élèves secondaires. N'hésitez donc pas à nous signaler aussi des cas de ce genre dont vous auriez indirectement connaissance. Tous les renseignements, même fragmentaires, seront utiles.

Vers une école romande

Une erreur dont nous nous excusons a fait tomber la fin de l'article publié samedi dernier à cette place, dans lequel la **Commission intercantonale du rapport 62** lançait un appel à tous les membres du corps enseignant. Il s'agissait précisément du texte même de l'appel, que nous répétons donc tel qu'il a paru déjà dans l'éducateur du 10 septembre.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Comité central : A la Société suisse de l'enseignement secondaire — Vers une école romande — Congrès internationaux d'Amsterdam II. CMOP* — **Vaud :** *La nouvelle loi primaire — Inauguration de l'Aula de l'Ecole normale — Que d'eau, que d'eau... — Exposition «l'Eau» — Guilde de travail — Course d'orientation scolaire 60 — Maîtresses enfantines — † P. Piot — De beaux livres pour nos cadets — Postes aux concours* — **Genève :** *Centre d'information UIG-UAEE — Syndicat de l'enseignement* — **Neuchâtel :** *Comité central — Traitements* — **Divers :** *SSMG.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Naissance d'une république heureuse : l'Ecole-Cité — Divers.*

Congrès internationaux d'Amsterdam FIAI et CMOPE

28 juillet - 7 août

II. — CMOP

Travelling

Le rapide de nuit se réveille à l'approche de la frontière, laissant derrière lui les grisailles matinales et toutes les fumées des bords de la Ruhr, puis, suivant la pente molle d'un pays de sable, fuit comme le Rhin vers l'ouest. Arnhem, Utrecht, premiers cafés crème servis chauds sur les quais de la gare. Partout de nettes constructions de briques rouges, la plupart avec de larges baies vitrées par lesquelles le regard pénètre dans des intérieurs astiqués, maisons et bonbonnières à première vue toutes semblables mais où l'œil finit par discerner un fignolage amoureux du détail. Sur les toits, des forêts d'antennes de télévision. Passées les agglomérations, la campagne hollandaise calme, horizontale, nonchalante, un rien monotone : ensembles de prairies coupés de canaux, bordés de rideaux d'arbres, entourés d'autres ensembles tous pareils. Le train qui passe les enfile comme des perles et sans la mer qui se mettra finalement en travers, là-bas, quelque part, le film trouverait difficilement des raisons à nous montrer d'autres photos. Sur ce paysage, le ciel, l'immense ciel de la Hollande qui s'arrête tout à la ronde à hauteur d'homme, le ciel qu'on retrouvera partout sur les toiles accrochées dans les musées et dans les restaurants. Ici et là, un moulin de théâtre et, finalement, au bout du voyage, une longue gare sur une île : Amsterdam.

Programme

Nous voici rendus dans la ville des congrès. Taxi, hôtel. Après ceux de la FIAI et de la FIPESO, celui de la Confédération mondiale se tiendra dans le labyrinthe des salles du Krasnapolsky, en plein centre de la ville, face au Palais Royal, du 1er au 7 août. Un congrès de la CMOPE, c'est un roman et c'est un monde. A qui en douterait, il suffirait de faire voir la volumineuse documentation remise à chaque délégué :

série A — Documents présentés par le comité exécutif (10)
série B — Rapports sur le thème de la conférence (3)
série C — Rapports des représentants de la CMOPE aux réunions internationales (26)
série D — Rapports régionaux (7)
série E — Rapports des commissions spécialisées et des membres internationaux de la CMOPE (6)

Le programme, de son côté, n'accordera aucun répit aux participants. Cérémonies, séances plénières, comités, commissions, groupes d'étude, rapports, activités futures, budget, résolutions, communications, réceptions se succéderont sans interruption, le tout minuté comme dans un journal de radio-télévision. Et le miracle s'accomplit, car miracle il y a. La machine tourne rond. Le samedi 6, le président lèvera la dernière séance du congrès avec le sentiment que tout le travail prévu à l'ordre du jour de cette semaine est terminé. Heureux homme !

Rendez-vous

On répète communément à vous en fatiguer les oreilles que l'un des avantages des congrès réside dans la multitude des occasions offertes de nouer des relations et de voir le monde avec les yeux des autres. Ici, les possibilités de cette nature sont innombrables. La liste des délégués, des invités et des observateurs comprend quinze pages dactylographiées. Ils sont venus de presque tous les horizons de la planète : Nouveau Monde et vieille Europe, pays neufs ou plus anciens. L'Irlande du Nord côtoie le Nyassaland, la Thaïlande voisine avec la Yougoslavie, le Ghana fait bon ménage avec les USA, le Viet-Nam et la Finlande. La bigarrure des étiquettes vaut à elle seule un poème : Läroverkslärarnas Riksförbund, Philippine Public School Teachers' Association, Associación de Educadores Panamenos, Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände, Nederlandse Onderwijzersvereiniging. Le tableau géographique et le nombre des enseignants au nom desquels parlent tous ces délégués dans une salle où les installations de la traduction simultanée anglais-français-allemand évite aux uns et aux autres les affres de la tour de Babel, se présentent comme suit :

Afrique et Inde	402 525
Les Amériques	822 936
Europe et Proche-Orient	895 186
Région du Pacifique	667 263
Soit au total	2 787 910

Il ne manque à l'appel que les pays du bloc communiste qui, eux aussi, tiennent congrès à Conakry, en terre africaine et il est amer, malgré tout, de constater qu'en matière d'éducation les divisions sont aussi profondes qu'en politique. A croire qu'il n'existe aucun terrain d'entente entre les hommes qui sont pourtant tous des hommes.

Mr. Chairman

Lundi matin, 9 heures, Sir Ronald Gould monte à la tribune, pas plus impressionné par la salle que s'il allait s'attabler pour lire le « Times ». Il est, en Angleterre, General Secretary de la NUT et de la trempe d'un Forestier au SNI ou d'un Rodenstein à l'AGDL. Son discours présidentiel est une sorte de morceau de bravoure où les grandes affirmations sont constamment greffées sur une foule d'observations de la réalité la plus commune et la plus banale. Les idées planent haut mais les pieds ne quittent jamais la terre et l'humour anglais sans lequel aucun discours importé de Londres ou de Birmingham ne pourrait se concevoir, ajoute à l'habileté du propos :

« D'autres nations éprouvent peut-être une certaine supériorité à cet égard (soins corporels), notamment les Etats-Unis, dont la civilisation repose sur l'efficacité de l'eau. Ce pays ne se préoccupe pas seulement de la vie, de la liberté, de la poursuite du bonheur, mais il est persuadé que pour l'usage interne rien n'est meilleur que l'eau parfumée à la glace et que pour l'usage externe il faut non seulement se tremper mais s'asperger. Pourtant, à l'époque où l'ancienne Rome était à son apogée, on utilisait deux fois plus d'eau par jour et par personne dans cette ville qu'à New-York aujourdhui. »

Sir Ronald Gould s'attache à justifier le choix du thème de la conférence, à préciser les répercussions politiques, économiques et sociales que la notion de la santé de l'enfant peut susciter, à analyser les objectifs de l'éducation et le rôle à jouer par l'école dans ce domaine et sur le plan mondial. Après avoir encore présenté quelques propositions générales et démontré, chiffres à l'appui, que les sommes affectées à l'amélioration des conditions de vie et de la santé en général sont des placements lucratifs, contrairement à ce qu'on a l habitude d'en penser (Ceylan a économisé en un an six fois le coût d une campagne de 10 ans contre les moustiques porteurs de paludisme. L'Inde subit, du fait du paludisme encore, une perte annuelle de revenu et de production de 500 millions de dollars. Le coût total d'une campagne d'éradication échelonnée sur 10 ans s'élèverait à 190 millions de dollars, soit l'équivalent de quatre à cinq mois des pertes subies en raison de la maladie !), le président termine sur cette profession de foi, noble envolée à l'intention de tous ses collègues du monde entier :

« Pensez-y ! Vos écoles sont des phares. Vous êtes les artisans des nations plus sages, meilleures et plus saines de demain. Est-ce là de la poésie, de l'exagération, une contre-vérité ? Non, c'est un fait. Par votre travail, le pauvre peut devenir riche ; l'affamé peut être nourri ; le malade peut être guéri. Il n'est pas de tâche plus noble à laquelle l'homme puisse vouer son énergie, son talent et sa vie. »

Plat de résistance

C'est à notre infatigable collègue Michel, de Lausanne, qu'il était ensuite demandé de présenter un rapport introductif à la discussion du thème du congrès : « L'école et la santé de l'enfant ». Michel qui vient juste de mettre un point final à « son » congrès de la FIAI et qui est littéralement happé à chaque interruption de séance et à n'importe quel entracte ne doit pas avoir dû beaucoup dormir sous le ciel gris des Pays-Bas !

On connaît le mécanisme. La CMOPE choisit un thème. Questionnaires, rédaction, mis au point, expédition des papiers de Washington aux quatre vents des cieux. Ceux de cette année comportaient quatre chapitres et pas moins d'une cinquantaine de questions. Ils ont coûté de nombreuses heures de travail à la SPR laquelle, mal outillée et dont l'appareil administratif est à revoir, n'a pu faire parvenir ses réponses qu'avec quelques mois de retard. Mais passons. Trente-huit autres organisations étaient à l'heure, ce qui fait déjà un beau volume à consulter. Deux synthèses préliminaires pour les conférences régionales de Kuala Lumpur, Malaisie (avril 1960), et Kampala, Ouganda (mai 1960), ainsi qu'une synthèse générale avaient été tirées de ces rapports pour servir de base de discussion aux délégués. C'est sur cette pyramide que Robert Michel devait mettre un chapeau. La coiffure fut dans le ton.

Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans le détail de cette vaste enquête et de cet important travail. On y reviendra peut-être dans les colonnes de l'« Educateur ». Mais si l'on s'insurge, parfois, par un mouvement naturel contre la manie du siècle qui pousse à l'investigation, au questionnaire et à l'enquête, il arrive aussi qu'on se pique au jeu et lorsque la fenêtre est ouverte sur le monde, les comparaisons qui s'imposent à la lecture des rapports comme au fil des débats aident à prendre conscience ou de sa misère ou de son confort et de la nécessité de prêter main forte. Qu'on le veuille ou non, l'optique moderne est à l'échelle mondiale. Nul fait particulier même régional qui ne puisse avoir de sérieuses répercussions lointaines. En dépit de ce qu'en pense le chef d'un Etat voisin, il n'y a plus de grands problèmes strictement nationaux. C'est une vérité dont nous avons à nous pénétrer et à faire notre profit, en Suisse aussi, sous peine d'être dépassés. En

matière l'école, par exemple, nous devons nous attacher à promouvoir une communauté qui aille au-delà de la simple juxtaposition des systèmes actuels.

Après l'introduction de Robert Michel et une première discussion générale, trois groupes d'étude furent attelés à l'examen des principales questions soulevées par les rapporteurs et les délégués. Ce sont elles qui conduisirent la conférence à adopter, en fin de semaine, une liste de résolutions qu'on pourra certainement trouver dans la brochure que publiera prochainement la CMOPE sur les travaux du congrès.

(A suivre) *Ad. P.*

VAUD

La nouvelle loi primaire

Adoptée par le Grand Conseil le 25 mai 1960, entrée en vigueur le 1er juillet suivant, elle régit l' « instruction publique primaire et l'enseignement ménager post-scolaire » jusqu'à la future réforme de structure de l'école vaudoise, dont les études ne sont qu'à leurs tout premiers pas.

Nous nous proposons ici non pas une analyse critique, mais simplement de passer en revue les modifications que cette nouvelle loi apporte à l'ancienne.

Tout d'abord, un nouveau pas a été fait vers **une collaboration plus étroite entre les autorités et le corps enseignant.** En effet, la consultation du corps enseignant est maintenant prévue dans les cas suivants : fermeture d'une classe (art. 10) — admission ou transfert d'enfants dans une classe de développement (art. 44) — établissement du plan d'études (art. 61) — projets de construction, de réparation ou de transformation de locaux scolaires (art. 66) — utilisation de locaux scolaires pour d'autres buts d'utilité publique (art. 71). De plus, la commission consultative de l'enseignement (art. 80) « comprend une part équitable de membres proposés par le corps enseignant ». Comme précédemment enfin, le personnel enseignant est entendu « chaque fois que la commission scolaire aura à se prononcer sur une question d'éducation ou d'organisation scolaire » (art. 82).

Les effectifs maxima autorisés ont subi des réductions : classes à un ou deux degrés, 32 élèves au lieu de 40 — classes à trois degrés, classes de couture, enfantines, semi-enfantines, 28 au lieu de 35 (art. 12, 19, 22) — classes supérieures, 28 au lieu de 30 (art. 29) — classes ménagères, 24 au lieu de 35 (art. 40) — classes de développement, 15 au lieu de 20 (art. 45). Notons cependant la disposition restrictive de l'art. 12, 2e alinéa : « Lorsque le nombre des élèves dépasse les chiffres ci-dessus, la classe doit être dédoublée ; toutefois, le Département peut, à titre temporaire, dispenser la commune de cette obligation si le dépassement est dû à des circonstances passagères. »

L'effectif est maintenant « déterminé par la moyenne des effectifs des trois dernières années et des effectifs probables des trois années à venir » (art. 13), alors que l'ancienne loi prévoyait seulement la moyenne des trois dernières années.

L'art. 14 dit que « les écoles sont ouvertes pendant 40 semaines par année » (naguère 42) et que « le nombre d'heures par année et par semaine est fixé par le règlement (le « par année » est nouveau).

Les classes primaires supérieures sont devenues « classes supérieures » (chap. V) ; elles « dispensent un enseignement du second degré » (art. 24). L'examen est obligatoire (art. 28), alors qu'il n'était pas prévu naguère. Important et nouveau : tous les élèves ayant rempli les conditions d'admission doivent être reçus dans une classe supérieure (art. 26).

Pour les classes supérieures comme pour les classes primaires, le Département peut maintenant accorder l'autorisation (art. 30 et 62) de porter au programme des disciplines non mentionnées par la loi : c'est là, nous semble-t-il, un assouplissement qui permettra l'ébauche d'une **orientation scolaire** (nous pensons aux branches à option créées par la motion Gfeller, à Lausanne). L'enseignement ménager peut aussi être réparti sur les deux dernières années de la scolarité (art. 34).

La **nouvelle loi est plus centralisatrice** que l'ancienne, l'Etat s'arrogeant plus de droits, souvent au détriment des communes ; il n'est que de lire les art. 6, 8, 10, 24, 25, 37, 43, 47, 118 : le Département peut obliger des communes à créer des classes supérieures et de développement, à constituer des cercles scolaires supérieurs ou ménagers ou à s'y rattacher, à fermer une classe. Cette centralisation aura, bien employée, une influence certainement favorable sur la future réforme de structure.

Enfin, des dispositions nouvelles régissent **le statut du corps enseignant :**

— Certaines dispositions prévues par la motion Jaunin ont été légalisées : si les brevetés sortant de l'Ecole normale **peuvent** être mis à disposition du Département pendant une année (art. 96), par contre l'Etat **verse** une indemnité d'éloignement (art. 116) ; la différence est grande entre la possibilité offerte par l'art. 96 et l'obligation imposée par l'art. 116. Notons aussi la précision apportée par l'art. 106 : « Le titulaire d'un poste nommé à titre définitif ne peut le quitter avant... 120 semaines d'école tenues. » L'ancienne loi disait plus vaguement trois ans.

— L'art. 114 ajoute certaines sanctions à celles prévues par le statut, qui semblaient pourtant suffisantes.

— Les traitements seront payés par l'intermédiaire de l'Etat (art. 118). Ce n'est là qu'une application du statut. Au point de vue pratique, nous devrions donc aller toucher notre traitement à la Recette du district ; aussi serait-il indiqué que chacun ait son CCP.

— L'art. 119 introduit une disposition très intéressante pour les jeunes, en cas d'éventuelle pléthore : « Tout remplacement est compté comme temps de service. »

— L'art 63, concernant l'enseignement de l'histoire biblique, a soulevé de vives interventions de nos collègues députés lors des débats au Grand Conseil : L'instituteur doit être dispensé de cet enseignement, s'il le demande pour des motifs de conscience. En compensation — c'est l'argument des autorités — sur requête de la municipalité et de la commission scolaire, le Département peut aussi dispenser l'instituteur de cet enseignement. « Nous pensons, a dit notre collègue Crot, que cette disposition peut être dangereuse, car il est possible qu'on en puisse faire un usage arbitraire. »

D'une façon générale, on constate donc que la plupart des dispositions nouvelles sont favorables au corps enseignant. Et si, d'une part, la loi a codifié des faits acquis, d'autre part elle laisse la voie ouverte vers la réforme de structure que nous demandons.

Il y aurait bien d'autres remarques à faire sur ce nouveau texte. Mais nous tenions seulement, pensant ainsi rendre service à nos collègues, à en relever les principales. Une page se tourne, la suivante ne porte encore qu'un projet intitulé : « Règlement ». Puis vient

un volume entier — vierge : « Réforme de structure de l'école vaudoise. » Période de haute conjoncture pour notre SPV...

Le Comité central.

Inauguration de l'Aula de l'Ecole normale

Le 23 septembre dernier les amis de l'Ecole normale étaient très aimablement invités à l'inauguration du nouvel Aula et des locaux créés dans les combles de l'ancien bâtiment de la place de l'Ours.

Nul mieux que M. P. Oguey, conseiller d'Etat, ne saurait dire tout ce qui a été fait ces dernières années dans notre vieille école, puisqu'il a suivi personnellement l'évolution des travaux. Aussi lui laissons-nous la parole en reproduisant ici son discours d'inauguration.

Allocution de M. le conseiller d'Etat P. Oguey
chef du Département de l'instruction publique
et des cultes

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

La manifestation à laquelle vous nous faites l'honneur et le plaisir d'assister marque l'achèvement des travaux de notre bâtiment, heureusement agrandi et rénové.

L'Ecole normale avait pris possession en 1901 de cet immeuble qui abritait alors 235 élèves.

Nos prédécesseurs savaient voir grand et construisaient large, et le bâtiment a été conçu assez vaste à l'époque pour que 60 ans plus tard il suffise encore moyennant quelques aménagements.

Or, dans l'intervalle, les nécessités de l'enseignement ont conduit à des développements importants dans diverses directions :

Les études des institutrices primaires ont passé de 3 à 4 ans, entraînant une augmentation proportionnelle du nombre des classes.

Une section d'enseignement ménager a été créée avec cuisine et locaux divers.

La section enfantine a été étendue et un enseignement pour maîtres de classes de développement a été institué.

Le nombre des classes d'application a passé de trois à sept.

L'effectif des élèves normaliens, de 235 en 1901, s'est progressivement accru pour atteindre 474 l'an dernier.

Vous aurez l'occasion de voir tout à l'heure comment l'architecte a su tirer parti des surfaces et des volumes mis à sa disposition pour donner à l'école les moyens de faire face à ses tâches nouvelles.

Pour notre part, nous le félicitons sans réserve. Avec un sens pratique remarquable et infiniment de goût, il a créé un ensemble à la fois fonctionnel (ce mot à la mode est ici à sa place) et plaisant. Nos remerciements vont à tous ses collaborateurs, techniciens, entrepreneurs, maîtres d'état et ouvriers qui ont si parfaitement compris et réalisé ses intentions.

Je m'en voudrais aujourd'hui de ne pas aussi saisir l'occasion de remercier l'Ecole normale de ses efforts, du travail et du dévouement de son directeur et de ses maîtres pour rendre notre école primaire toujours meilleure.

En 1901, l'enseignement primaire comptait 41 149 élèves, et en 1959 nous en avions 40 858, soit environ 300 de moins. Mais, depuis lors, le nombre des classes, y compris les classes spéciales, supérieures, ménagères ou de développement, a passé de 1058 à 1596, tandis que le nombre moyen d'élèves par classe a diminué de 39 à 26.

Ces chiffres expliquent mieux que tous commentaires l'accroissement des effectifs de notre Ecole normale. La pénurie de personnel enseignant primaire, dont se plaignait le compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1901 *avait donc une tout autre signification que celle dont on se plaint aujourd'hui.*

En fait, en l'an de grâce 1960, si nous n'avions pas trop de démissions prématurées et le plus souvent imprévisibles, d'une part, et si, d'autre part, les grandes villes voulaient bien modérer leur désir d'attirer à elles des maîtres de partout, nous n'aurions aucune difficulté à pourvoir nos classes de campagne ; et nous ne serions pas obligés non plus d'enlever à l'Ecole normale — au détriment de leur formation — des élèves de dernière année pour combler des vides créés inconsidérément et sans égard pour l'intérêt général.

L'Ecole normale est capable de faire face aux besoins actuels et progressivement aux besoins futurs, mais il faut qu'elle puisse le faire sans faillir à sa mission qui est de donner au pays un corps enseignant de qualité.

Et maintenant, nous avons le plaisir d'inaugurer, dans cette aula, qui est le forum de l'école, la fresque qui en orne la paroi.

Il y a quelques années, une décision du Conseil d'Etat a institué un poste obligatoire de 1 % du devis des projets de bâtiments publics pour l'exécution d'œuvres décoratives ou plastiques. Les travaux de transformation échappant à cette clause en faveur des artistes, c'est le Fonds cantonal des arts et des lettres qui a permis, avec le bienveillant appui de sa commission, de combler cette lacune.

Un premier concours, en 1951, a réuni les projets de 27 artistes, dont 4 furent retenus pour un second concours restreint.

Le problème esthétique posé était difficile. Cette grande salle, avec ses baies largement ouvertes, ses deux parois de fond aux dimensions d'écran de cinéma, sa longue paroi latérale coupée de grandes portes, ne pouvait ni s'accommoder de quelques motifs, trop mièvres, ni supporter la surcharge d'une décoration continue.

D'emblée, M. J.-P. Kaiser, sorti premier lors des deux concours, l'avait compris, et ses projets successifs s'adaptaient parfaitement aux données du local.

Mais, entre temps, l'aspect de la salle avait changé ; la scène avait disparu, remplacée par un podium facilitant le contact entre public et exécutants, chanteurs, acteurs ou musiciens, et les boiseries simplifiées ramenaient les portes à de plus justes proportions.

Dès lors, l'artiste, abandonnant ses précédentes esquisses dont les sujets figuratifs, quoique largement interprétés, étaient imposés en quelque sorte par le style du lieu, nous soumettait un projet s'adaptant mieux à la nouvelle architecture. C'est celui-là que nous avons adopté, et le chemin parcouru par l'idée centrale nous fait aujourd'ui remercier l'heureux concours de circonstances grâce auquel l'aula respectable, mais vieillie, n'a pas été achevée et décorée quelques années plus tôt.

Nous ne sommes ici ni dans une salle de spectacles, ni dans une salle de cours, mais en un lieu de communion aux usages multiples où maîtres et élèves sont appelés tour à tour à prendre place aussi bien sur le podium que sur ces bancs.

Les bois foncés du fond de la scène arrêtent le regard sans le heurter et concentrent l'attention sur ce qui s'y passe. Pour les exécutants, malheureux conférenciers en peine de tenir leur auditoire en éveil ou chanteurs aux prises avec les difficultés d'une interprétation, la fresque de M. Kaiser est là comme un encouragement et une promesse ; elle ferme la salle, leur donnant la

réplique par une harmonie de formes et de couleurs ; mais, en même temps, elle l'ouvre sur l'évasion par sa fantaisie aussi éloignée du paysage aux couleurs figées que de l'anecdote trop insistante, ne signifiant rien de précis, mais évoquant beaucoup de choses. Elle accompagnera discrètement le travail et le rendra plus facile en ouvrant une fenêtre sur le rêve.

Monsieur le directeur, je vous remets cette maison rénovée (geste symbolique s'il en fut, car vous l'occupez déjà) et cette œuvre qui en couronne l'architecture.

Puissent vos élèves, et par eux nos enfants, comprendre toujours mieux qu'une vie, comme une maison, doit être propre, solide et utile, mais qu'elle ne sera vraiment belle et heureuse que si l'art a pu y pénétrer et s'y faire une place.

Nous joignons nos vœux à ceux de M. Oguey pour que l'Ecole normale remplisse toujours mieux la lourde tâche qui lui est confiée.

Après d'aimables paroles prononcées par le directeur, M. Zeissig, les invités purent visiter les nouveaux locaux et mesurer le chemin parcouru et le travail accompli.

G. Ehniger.

Que d'eau, que d'eau...

C'est ainsi, paraît-il, que gémissait notre père Noé accoudé au bastingage de son arche. Et pourtant ce thème choisi par nos maîtres de dessin a suggéré à nos gosses bien des idées joyeuses !

Quelle magnifique démonstration d'un véritable art enfantin (et non d'atroces barbouillages devant lesquels il faudrait s'extasier niaisement !). Vive le travail bien fait ! Venez nombreux jusqu'au 23 octobre visiter cette exposition ; amenez-y vos élèves. Aula du Palais de Rumine, de 10 h. à midi (mardi excepté) et de 14 h. à 17 h.

G. Eh.

Exposition « L'Eau »

La Société vaudoise des beaux-arts organise une visite commentée de l'exposition, jeudi soir 13 octobre à 20 h. 15. Toutes les personnes qui s'y intéressent sont cordialement invitées.

Guilde de travail et techniques Freinet

Ceux que préoccupe l'apprentissage de la lecture sont invités à venir en discuter **le samedi 15 octobre 1960** dès 14 h. 30 au Café de la Cloche, Grand-Pont 8, Lausanne.

A cette occasion, notre collègue genevoise Colette Rohrbach nous exposera la méthode Thiberge.

Le Comité.

Course d'orientation scolaire 60

Comme l'an dernier, le Groupement vaudois de courses d'orientation organise une manifestation à l'intention de nos écoliers, le samedi 15 octobre 1960.

Tous renseignements utiles pourront être obtenus auprès de M. G. Perret, ch. Rosière 26, Chailly s/Lausanne.

Maîtresses enfantines

Réunion générale d'ordre administratif où seront prises d'importantes décisions.

Présence indispensable.

A l'ordre du jour également : la Fête du Bois.

La séance aura lieu le **lundi 10 octobre à 16 h. 30,** salon rose du Café du Théâtre.

Le Comité.

† Paul Piot

Le collègue et l'ami que nous venons de perdre fut un homme d'élite. Au long de sa carrière professionnelle, terminée il y a cinq ans, dans toute sa vie engagée à promouvoir la compréhension et la paix, au service militaire durant les mobilisations où nous le vîmes s'avancer pour les plus humbles corvées, au Service civil international comme participant à plusieurs camps de reconstruction, dans son Chœur de Lausanne dont il fut jusqu'à sa mort le caissier fidèle et le bon chanteur toujours préparé, partout où il y avait à œuvrer et à construire dans la coopération et dans l'amour des hommes, il fut magnifiquement présent. Connaissant très bien l'histoire, il fondait ses explications sur des bases solides. Ses nombreuses prises de position — non sans risques — furent toujours courageuses parce que dictées par sa conscience. Nous connaissons de lui certains gestes généreux et cachés au sujet desquels on peut dire que « sa main gauche ignorait ce que faisait sa droite ». Sa longue maladie fut encore un témoignage de vaillance et de patience. Toutes ces qualités étaient voilées par une grande modestie. Toujours tout pour les autres...

Vivement émus par ce départ, nous prions Mme Piot, notre collègue si courageuse, et son fils Jean, notre ancien collègue, d'agréer notre plus respectueuse affection. *Al. Ch.*

**

Des beaux livres pour nos cadets

Pour faire aimer les livres et la lecture, il suffit parfois de mettre entre les mains de nos enfants de beaux livres qu'ils auront plaisir à disposer sur les rayons de leur bibliothèque. C'est une collection pareille que « Le Cœur qui chante » met à votre disposition. Cinq volumes ont déjà paru. Ils sont reliés pleine toile de couleurs claires et abondamment illustrés par d'excellents artistes. Voici les premiers sortis : « Le Vilain Petit Canard », « Le Rossignol » ,« La Princesse au pois », « Le Chat botté », et une ravissante histoire inédite : « Histoire de l'Ange gardien » de Sioma Kaplun, qui sera prochainement diffusée dans l' « Heure des petits amis » de Radio-Lausanne.

Nous félicitons les éditions du Verdonnet, à Lausanne, et plus particulièrement Mme Alice Curchod-Pidoux, notre collègue, d'être parvenue à mettre entre les mains de nos enfants des livres si beaux pour le prix de Fr. 2.40 seulement.

Postes au concours

Gimel : Maîtresse ménagère.

Lavey : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 24 octobre 1960.

Mathod : Institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation.

Tartegnin : Institutrice primaire. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

Villars-Ste-Croix : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Essertines s/Yverdon : Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 24 octobre 1960.

Morges : Instituteur de classe supérieure. Entrée en fonctions : printemps 1961.

Prangins : Institutrice primaire.

Ste-Croix : Maîtresse de travaux à l'aiguille. Nombre d'heures hebdomadaires réglementaires.

GENÈVE

Centre d'information UIG

A l'aube de cette nouvelle année scolaire, que je vous souhaite à tous féconde en expériences positives — ou négatives — car tout est source d'enrichissement, je tiens à vous rappeler l'existence de notre centre, dont le « rodage » est en voie d'achèvement.

Avant de songer à la suite, il est bon de dresser le bilan de l'exercice écoulé.

Actif : A) Matériel et machines, fournitures divers.
B) Responsable qualifié en la personne de G. Gallay.
C) Embryon de commission du CI.
D) Publication de 4 séries de fiches directement utiles à notre enseignement. Soit :

I. VOCABULAIRE, 4e et 6e, 1er, 2e et 3e trimestre (format 15/10,5)

1) Univers	12	2) Chauffage, éclairage	8	3) Véhicules	56
Espace	8	Alimentation	32	Poste	8
Ville, village	8	Vêtement	40	Voyages	12
Famille	16	Corps humain	32	Intelligence	16
Le genre humain	3	Les cinq sens	72	Instruction	16
La vie humaine	9		184	Paroles	8
Habitation	20			Livre, journal	8
Construction	12			Evénements	8
Int. et mob.	24			Guerre	16
	112			Société	12
					160

Total : 456 fiches, dont 37 textes. Prix de vente : 10 fr. les 3 séries.

II. GÉOGRAPHIE, 7e, textes variés (format 21/15)

France	30	Hollande	7	Grèce	3
Italie	8	Belgique	3	Turquie	3
Espagne	7	Luxembourg	1	Yougoslavie	1
Portugal	6	Iles britanniques	2	Albanie	1

Total : 72 fiches. Prix : 4 fr.

III. GÉOMÉTRIE, 6e, fiches pratiques (format 21/15)

Lignes, angles	12	Total : 102 fiches. Prix : 4 fr.
Quadrilatères	30	
Triangles	18	
Surfaces	30	
Polygones et cercles	12	En tout : 630 fiches !

IV. JEU DE DESSIN ENFANTIN : Attention et compréhension

Deux planches de 12 figures à compléter par chaque enfant.

Prix : 3 ct. l'exemplaire.

Passif : A) Pénurie de collaborateurs pour la manutention.
B) Quelques séries en solde à liquider aux prix ci-dessus.
C) Projets de nouvelles séries de fiches pour 1960-61 : vocabulaire 5e et 7e, conjugaison, itinéraires pour excursions scolaires, etc.
D) Bulletin du Centre à paraître prochainement.
E) Local à équiper (Ecole de St-Jean ou Vernier ?).

Capital = Actif — Passif = effort énorme fourni par la trop restreinte *Commission du CI* animée par G. Gallay, sans qui le centre n'aurait pas été lancé.

Nous attendons par conséquent que des bonnes volontés (actives) s'annoncent pour seconder ceux dont l'enthousiasme et le labeur désintéressé ont permis la mise à notre disposition de cet outil indispensable dans notre profession qu'est un CI indépendant de toute attache officielle.

Nous pensons en outre aux richesses cachées que bien des collègues conservent jalousement dans leurs classeurs et qu'ils pourront désormais diffuser, grâce au CI de l'UIG, au profit de tous. Qu'ils se décident donc à envoyer ces trésors à Gallay et le CI les publiera volontiers. La matière première ne sera jamais assez abondante.

Faute de ne pouvoir exiger de l'Etat qu'il nous fournisse toute la documentation utile à notre travail, il est désirable que chaque instituteur puisse trouver, dans son association, ce dont il a le plus besoin, à des prix voisins du prix de revient. Mais il faut pour cela que chacun soit convaincu de cette vérité : « Aide-toi et l'UIG t'aidera ! »

Adresser les commandes à G. Gallay, Vernier.

CC : UIG, Centre d'informations, I 15 155.

E. F.

UAEE

Chères collègues, des mamans de vos élèves vous ont déjà certainement demandé le nom et l'adresse d'une bonne répétitrice. (Ceci surtout lorsqu'il s'agit de l'apprentissage de la lecture !) Pensez à nos collègues retraitées qui, afin de garder le contact avec les enfants, donnent des leçons particulières ou surveillent les devoirs. Le comité de l'UAEE a une liste de ces personnes et il accueillera avec plaisir toute nouvelle offre d'emploi.

C. G.

Syndicat de l'enseignement

Tous les membres du Syndicat de l'enseignement et leurs collègues que la question intéresse sont cordialement invités à notre premier forum qui aura lieu **mercredi 12 octobre à 17 h.**, rue des Chaudronniers 16.

Sujet : **La discipline à l'école.**

NEUCHATEL

Comité central

Présidence de M. Roger Hügli.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par son auteur, Mlle Schmid, et adopté.

La correspondance comprend :

— Une demande de recours à la Caisse d'entraide : accordée.
— La « Revue Neuchâteloise » va publier un numéro spécial très bien présenté et consacré à la vigne. Les éditeurs devraient pouvoir en diffuser 1500 exemplaires hors abonnements. Nous recommandons à tous les collègues d'y souscrire. Prix : Fr. 3.25 (Fr. 3.— par lot de 25 exemplaires). Cpte de ch. postaux IV 5239.
— Visites d'établissements et usines : La caisse cen-

trale n'est plus en mesure de payer, comme elle l'a fait pour Couvet (Dubied) l'an dernier, les frais de déplacement des participants. Cinq visites étant prévues pour cet automne, nous ne pourrions faire face à cette dépense.

La question des traitements revient avec des échos de la dernière assemblée des délégués du cartel VPOD qui ont été donnés ici même et dans l'organe syndical. Les collègues seront informés par des assemblées de section qui doivent être convoquées avant le 25 octobre.

L'organisation d'un séminaire au cours de cet hiver, qui débutera par l'enseignement du calcul, se précise. M. Pauli est prêt à le diriger.

Suit une longue entrevue avec le comité dit du « Fonds spécial » dans l'intention de mettre au point des statuts en rapport avec l'évolution de la SPN. Une discussion à bâtons rompus montre qu'il y aura possibilité par des statuts communs de prévenir toutes les difficultés qui pourraient surgir. Un excellent esprit de calme et de compréhension n'a cessé de régner au cours de la séance comme ce fut toujours le cas avec les représentants de la SPN non VPOD au sein du Comité central. Deux collègues sont désignés pour l'élaboration de nouveaux statuts ou de statuts modifiés.

W. G.

Traitements

Nous pensons qu'il est utile présentement de renseigner nos membres sur l'évolution des traitements dans divers milieux.

Personnel de la Confédération : En 1960, une allocation de vie chère a été servie à raison de 3 1/2 % du traitement (minimum 315 fr. pour les mariés et 280 fr. pour les célibataires). Les allocations familiales ont subi la même augmentation.

L'Union fédérative du personnel réclame pour 1961 que le 3 1/2 % soit élevé à 5 % (minima respectifs : 450 et 400 fr.). La même augmentation est demandée pour les bénéficiaires des rentes.

A Bâle-Ville : Les difficultés de recrutement ont incité le Conseil d'Etat bâlois à proposer au Grand Conseil une augmentation de 6 % des salaires du personnel de l'Etat. On reconnaît que les jeunes gens sont moins attirés qu'autrefois par les emplois publics. Il faut dire qu'à titres égaux et capacités équivalentes l'économie privée paie souvent mieux.

Berne : La ville de Berne a accordé une hausse de 5 % sur les traitements de son personnel et Zurich va en faire autant.

W. G.

DIVERS

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

Publication des cours d'hiver 1960

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

a) **Cours de ski** du 26 au 31 décembre 1960.
1. Les Diablerets.
2. Les Monts-Chevreuils (l'un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'I.S., voir les conditions, cour No 7).
3. Mürren.
4. Grindelwald (cours pour collègues âgés de plus de 40 ans).
5. Stoos.
6. Flumserberg.
7. Iltios. Ce cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1961. Les exigences à ce cours sont très grandes. Les candidats à ce cours doivent joindre à leur formule d'inscription une attestation indiquant qu'ils ont déjà suivi un cours de ski (dates, lieu, directeur).
8. Sörenberg. Ce cours **non subventionné** est ouvert aux tout débutants. Les frais de voyage seuls seront remboursés. L'enseignement est offert gratuitement.

b) **Cours de patinage** du 26 au 31 décembre 1960.
1. Bienne.
2. Bâle.

Le programme de ces deux cours comprendra l'étude de jeux en salle pour éviter une trop grande fatigue des participants.

Participants : Les cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction qui enseignent le ski, le patinage ou participent à la direction de camps. Les cours sont mixtes.

Indemnités : Cinq indemnités journalières de Fr. 7.—, cinq indemnités de nuit de Fr. 4.—, le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu du cours (cours de Sörenberg excepté).

Inscription : On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b/ Münchenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reinmann pour le samedi 12 novembre au plus tard.

Tous les collègues inscrits recevront une réponse jusqu'au 3 décembre. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Liste des membres des comités des associations cantonales des maîtres de gymnastique dépositaires des formules d'inscription :

Genève : M. André Chappuis, 15, ch. Adrien-Jeandin, Chêne-Thonex.
Fribourg : M. Fritz Lerf, Haldenhof, Morat.
Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.
Tessin : M. Enrico Canonica, v. Longhena 12, Lugano.
Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz, Sion.
Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

Les présidents de section sont invités à réserver dans l'ordre du jour de leur assemblée d'automne une place pour la discussion des questions qui seront soumises à chaque enseignant romand dans le cadre de la grande étude entreprise par la SPR : « Vers une école romande. »

Des instructions détaillées seront remises en temps utile.

Partie pédagogique

Naissance d'une république heureuse: l'Ecole-Cité (II)

Si vous êtes convaincus et enthousiasmés par les idées de Fœrster, que je viens de résumer en restant très près de ses propres expressions, vous aspirez sans doute à les mettre en pratique.

Fœrster indique comment les concrétiser, les prolonger durablement : lorsqu'une solide base morale a été établie dans la classe par les moyens que nous venons de voir et que les élèves, dans un esprit d'amicale collaboration avec le maître, sont en passe d'acquérir cette vertu si précieuse du *self-government* (maîtrise de soi, obéissance à des principes raisonnables), alors on peut mettre en pratique le système politique du self-government, c'est-à-dire le régime démocratique.

Mais il ne faudrait pas brûler la première étape ; car, pour que l'expérience réussisse, il faut que les nouveaux citoyens :

— aient le courage et le désir de voter des lois bonnes, même si elles les gênent ;

— sachent s'y soumettre et reconnaître leurs torts personnels ;

— choisissent pour les gouverner ceux qui peuvent et veulent réaliser le bien général.

Le créateur du système, l'Américain *Wilson Gill,* le présente ainsi : « Le but de la Cité scolaire (school-city) est d'organiser les élèves dans le cadre d'une charte analogue à celle du gouvernement d'une municipalité. »

Il est possible même d'élargir ce cadre en groupant toutes les Ecoles-Cités d'un collège pour en faire une Ecole-Etat.

La plus grande liberté de réalisation s'offre en effet à chaque maître.

Je ne relate *l'essai mené à chef avec ma classe* (« supérieure » composée d'élèves de 14 et 15 ans) que pour illustrer le sujet et vous encourager chaudement à vivre une expérience aussi enrichissante, à votre manière et selon vos moyens.

1) **Fixer un Idéal.**

Je propose à mes élèves *une devise de classe,* soigneusement commentée et discutée sur la base de citations en rapport :

CARACTERE = HONNEUR + HEROISME + AUTONOMIE (auto = soi-même ; nomos = loi).

« La véritable personnalité de l'Homme (CARACTERE) gît au plus profond de sa vie spirituelle ; nous ne la développons que dans la mesure où nous aidons à l'âme à prendre de l'empire sur les sens et les passions (HONNEUR). » Fœrster.

« Ne repousse pas le héros qui est dans ton âme

« Si vous vous forcez à sourire, la moitié des difficultés disparaîtra (HEROISME). » Baden-Powell.

« On n'atteindra à la Liberté et à l'Indépendance vraies que par la voie de la discipline et de la victoire sur soi-même (AUTONOMIE). » Fœrster.

Les enfants trouvent eux-mêmes que ce premier but est égoïste si l'on s'en tient à un développement individuel ; aussi le complétons-nous en mettant l'homme maître de lui-même au service d'autrui (cf. Vinet) : *CHARITÉ.*

« Ma morale : la COMPREHENSION. »

« Le chemin qu'il faut prendre pour arriver à la Paix : la SYMPATHIE. » Camus.

Nous aurions pu, bien sûr, tirer de la Bible le même précepte d'amour, mais nous ne l'avons pas fait pour respecter la laïcité de l'Ecole.

De même, pour nommer le Maître suprême, avons-nous choisi un auteur libre de tout esprit partisan : *DIEU.*

« Tout annonce d'un DIEU l'éternelle existence ;
On ne peut Le comprendre ; on ne peut L'ignorer.
La voix de la nature atteste Sa puissance
Et la voix de nos cœurs dit qu'il faut L'adorer. »
Voltaire.

Pour garder constamment cet Idéal à l'esprit, les mots-clés sont affichés bien en vue autour de la classe, chacun ayant dessiné une lettre de grand format ; les citations sont écrites à la ronde et affichées aussi.

2) **S'entraîner à respecter l'Idéal.**

Toute la vie scolaire est ramenée à cette devise par de fréquentes (en tout cas quotidiennes) *cures d'âmes,* dont le but est de prévenir les manquements en précisant le code moral, par exemple : — Le caractère influence l'écriture, mais l'écriture peut aussi agir sur le caractère.

— Pour quelles raisons ment-on à l'école ? Y a-t-il des mensonges nécessaires ? Y a-t-il des mensonges qui ne se découvrent jamais ?

— Comment dominer le fou rire ?

— La colère ; la susceptibilité ; l'esprit de vengeance.

— Mon comportement à l'égard des filles (des garçons).

Etc.

Nous avons de fructueuses discussions (auxquelles les élèves doivent participer le plus possible) sur des sujets plus généraux, tels que :

— L'attelage de Platon.

— « Tu seras un homme » de Kipling.

— Anarchie ? Despotisme ? Autonomie ? (cf. l'indépendance du Congo !).

Des maximes de Pascal, Vinet, La Rochefoucauld, lues dans notre Anthologie, enrichissent le débat.

Le programme des branches techniques n'en souffre pas, car ces cures peuvent être très courtes, pourvu qu'elles soient régulières et finissent par imprégner toute la vie scolaire et, c'est à espérer, la vie tout entière de chacun. Au contraire, le travail en bénéficie, car l'atmosphère est détendue : les élèves œuvrent dès lors avec le maître ; ils marchent vers un même Idéal, clairement formulé et constamment présent.

L'état d'esprit étant ainsi créé et maintenu grâce à de fréquents rappels suggérés par les menus faits scolaires ou par les diverses branches, le moment est venu de passer de l'autonomie individuelle à l'autonomie de la classe, qui apparaît comme la forme évoluée et idéale de gouvernement. Chacun aspire à montrer qu'il mérite l'émancipation.

3) **Fondation de notre Ecole-Cité.**

Ferrière donne comme conseil essentiel de *procéder organiquement,* c'est-à-dire :

— d'établir les règles du jeu démocratique à mesure que le besoin s'en fait sentir, en obéissant au « mécanisme de l'organisation sociale : acte, habitude, usage, règle, institution » ;

— de n'accorder qu'une liberté après l'autre, pour autant que l'esprit de classe le permette.

Je crois avoir respecté le principe, mais en évitant cette lenteur, cet hybridisme gênant des systèmes autoritaire et démocratique, cette retenue qui me semblent couper un élan précieux et ternir une confiance nécessaire :

— mes élèves, après sept ans d'école, en sont forcément au stade de la « règle » pour tout ce qui touche à la discipline et au travail, d'autant plus que ma méthode autoritaire s'appuyait jusqu'alors sur un règlement de classe rigoureux ! Aussi, plutôt que d'attendre des occasions ou des incidents pour élaborer les nouvelles lois, ce qui, à mon sens, aurait haché le travail scolaire et freiné inutilement l'émancipation, je décide de consacrer une journée pleine à l'élaboration de notre Constitution ;

— dès que son autorité pourra succéder à la mienne, il me sera possible d'accorder d'un coup une autonomie entière à la classe, sous deux conditions : que les responsables me remplacent à satisfaction et que notre justice prévoie des sanctions radicales contre les hors-la-loi éventuels.

Dès lors, la Constituante, toute pénétrée de l'importance et de la noblesse de sa tâche, se met avec acharnement au travail, d'autant plus que quelques directives lui ont permis de réfléchir à domicile à des propositions :

sous ma présidence, après le choix d'un secrétaire d'assemblée et de trois scrutateurs, prend corps démocratiquement (par votation à mains levées ou au bulletin secret si la demande en est faite)

NOTRE CONSTITUTION.

Elle porte en épigraphe la *devise de classe* et les citations qui l'étayent.

Elle se donne un but précis qui empêchera l'éclosion d'initiatives nuisibles, en les rejetant dans l'illégalité :

Favoriser l'accomplissement des tâches que se fixe l'école en développant la personnalité de chacun pour remplacer la contrainte extérieure par une discipline librement consentie. Entraîner à vivre selon un noble Idéal.

Elle prévoit ses *autorités.*

CONSEIL DE LA CLASSE SUPERIEURE.

Membres : *les citoyens de la classe (filles et garçons) ayant leurs droits civiques.*

L'égalité des sexes est incontestée !

Aucun délai d'attente n'est imposé avant l'accession la citoyenneté :

— chaque nouveau venu dans la classe peut donc s'intéresser dès le début à la Cité et lui faire don de ses idées et de son dévouement ;

— il éprouvera du reste le besoin de s'initier avant de s'avancer aux responsabilités ;

— de plus, le Conseil de classe s'avère excellent juge en la matière et désigne en général aux charges importantes des anciens (qui transmettent l'esprit de classe d'une volée à l'autre, si l'effectif se renouvelle en partie seulement chaque année) ; s'il venait à se tromper, il peut demander une destitution ou attendre une nouvelle législature pour modifier son choix ; mais il est rare qu'un responsable assermenté ne se montre pas digne de son élection.

But des assemblées : — *Elire le bureau du Conseil et les responsables.*

— *Prendre connaissance du rapport d'activité mensuel des responsables.*

— *Rendre la justice dans les cas prévus à ce chapitre.*

— *Critiques et propositions.*

L'ordre du jour de chaque séance est calqué sur celui de toute assemblée politique ; il est facile et instructif de consulter ceux du Conseil communal pour s'en inspirer.

Fréquence de réunion : — *Une assemblée ordinaire le premier samedi d'école de chaque mois.*

Cette fréquence s'est avérée excellente, ne prenant que quelques heures mensuellement à l'horaire, pour traiter du reste d'objets des plus utiles à la marche de l'école.

— *Une assemblée extraordinaire à la demande du tiers des membres ou du bureau.*

Votations et élections : *selon la majorité relative, à mains levées, ou au bulletin secret si la demande en est faite.*

La majorité absolue au premier tour n'est pas demandée pour les élections, afin d'éviter que ces opérations ne soient trop longues ; les élus n'en ont pas moins d'autorité, même s'ils ont été choisis à une seule voix de majorité, ce qui, du reste, s'oublie vite.

BUREAU DU CONSEIL

Composition : — *Un président et un vice-président-caissier, qui ne doivent remplir aucune autre fonction.*

Le président est élu, non pas désigné d'office en la personne du premier de classe :

— pour permettre une désignation au début de l'année scolaire ;

— pour laisser une chance aux nouveaux venus ;

— pour que le candidat désigné soit vraiment agréé par la communauté plutôt qu'imposé indirectement par le maître ;

— le premier de classe n'a pas nécessairement les qualités de meneur, d'organisateur, d'orateur que requiert ce poste, dont il est possible, du reste, qu'il n'ait pas envie. Le vice-président peut remplacer de temps en temps le président, pour se faire la main. Ses fonctions de caissier consistent à centraliser les amendes (voir plus loin) et à tenir le petit ménage de la classe. Après notre dernière course d'école, il se trouvait que chaque élève avait versé 60 ct. de trop ; au lieu de les virer d'office à la caisse de classe (comme j'aurais fait par le passé), j'ai dû laisser le caissier demander l'avis du Conseil : celui-ci a cédé sa part, malgré une proposition de la rétrocéder à chacun ; voilà un gain bien acquis ! Les comptes sont contrôlés, cela va de soi, en fin de chaque législature.

— *Un secrétaire-archiviste et un secrétaire suppléant.*

Le secrétaire (c'est souvent une fille qui accepte ce poste de conscience et de dévouement) rédige le procès-verbal détaillé de chaque séance, classe les archives, se charge de la correspondance de la classe, qui doit être contresignée par le président, mais pas nécessairement par le maître.

Le secrétaire suppléant relève au tableau noir les propositions faites en cours de séance et qui sont l'objet de votations, les noms des candidats proposés lors d'élections, puis les résultats détaillés de ces consultations populaires, dont la précision est ainsi contrôlée par tous sur-le-champ.

— *Deux scrutateurs et un scrutateur suppléant.*

Un par colonne de tables. Il peut arriver que le dépouillement ne s'avère pas conforme au nombre de votants : excellente leçon de travail à refaire consciencieusement. Il y a aussi les bulletins nuls, parfois

rédigés par des plaisantins : c'est l'occasion de parler maturité civique !

Mode d'élection : *à la majorité relative, toujours au bulletin secret ; réélection possible.*

Date des élections et durée du mandat : — *Le premier samedi de l'année scolaire ; premier semestre.*

— *Le premier samedi dès la rentrée d'automne ; deuxième semestre.*

Ces législatures correspondent ainsi aux divisions officielles de l'année scolaire ; elles permettent un travail suivi et efficace des autorités.

RESPONSABLES

Le choix de ce terme a donné lieu à une discussion nourrie ; finalement, le Conseil a repoussé ceux d'origine politique (municipaux, conseillers) pour adopter cette solution de simplicité, qui rappelle en même temps les charges et les prérogatives des élus.

Membres : — *Trois par dicastère, dont au moins une fille. A l'enseignement : l'instituteur et un représentant par volée (année de programme).*

Le nombre trois a été choisi pour :

— fournir des charges au plus grand nombre et permettre d'assurer des relèves éventuelles ;

— donner de l'assurance aux responsables ;

— permettre la prise de décisions par une majorité.

La présence d'une fille par dicastère s'avère nécessaire pour que la maîtresse de couture (si elle accepte !) puisse se décharger de la discipline et faire confiance, elle aussi, aux élèves.

Mode d'élection : *à la majorité relative, toujours au bulletin secret ; réélection possible mais cumul interdit.*

Date des élections et durée du mandat : *comme pour les membres du bureau du Conseil.*

Assermentation : dès que possible, suivant la cérémonie traditionnelle.

Voici comment nous procédons :

1. Le président du Conseil s'adresse aux responsables de chaque dicastère, qui se placent debout face au Conseil : « Que l'un d'entre vous donne lecture des charges que notre Constitution attribue à votre dicastère. »

2. Lecture demandée.

3. Le président prononce la formule du serment :

« Vous promettez de faire tout votre possible :

a) pour être fidèles de manière exemplaire à la Constitution de la classe supérieure ;

b) pour faire respecter les lois de votre dicastère en exigeant (sans considération de personnalités) les réparations prévues par notre Justice ;

c) pour assurer l'exécution des fonctions prévues par votre dicastère ;

d) pour présenter un rapport d'activité mensuel lors des assemblées du Conseil ;

e) pour proposer et réaliser des projets occasionnels. »

4. Les trois responsables, à l'appel de leur nom, répondent : « Je le promets. »

Charges et prérogatives : — *Nommer des fonctionnaires ou aides temporaires parmi les citoyens non élus.*

Il est bon que le plus grand nombre de citoyens ait part active à la marche de la classe : que ceux qui n'ont pas été élus comme chefs remplissent des tâches plus modestes, mais pour lesquelles ils sont qualifiés.

— *Exécuter les lois de leur dicastère et les faire respecter, sinon le maître le fera à leur place !*

Voilà qui permet d'accorder toute l'autonomie à la classe tout de suite ! Les élèves sont conscients de l'honneur qui leur est fait, ils en sont reconnaissants et savent qu'il ne tient qu'à eux de le mériter.

Si le maître s'attribuait un titre d'arbitre ou un droit de veto arbitraire, il se placerait au-dessus et en dehors de la Cité ; les élèves prendraient alors conscience que le despotisme subsiste sous le couvert et cela fausserait l'expérience en atténuant la confiance si nécessaire à la collaboration avec l'instituteur.

— *Présenter un rapport d'activité mensuel par écrit à chaque assemblée du Conseil.*

Ce rapport écrit, rédigé alternativement par les responsables :

— rehausse l'importance de leurs charges et les leur rappelle parfois ;

— entraîne à la rédaction et à l'élocution.

Pour avoir une idée de son contenu, voyez les fonctions et lois des dicastères ci-dessous. La secrétaire exige même un double pour ses archives !

— *Proposer au Conseil et réaliser des projets occasionnels.*

Comme : course d'école, tournoi sportif, visite d'exposition, etc.

A ceux que tant de précisions étonnent ou rebutent et qui pensent que l'esprit de classe créé par l'enseignement moral devrait permettre de limiter la Constitution à quelques règles générales, je dis : « Essayez ! Peut-être cela conviendra-t-il à votre personnalité et à vos élèves. »

En ce qui me concerne, j'ai éprouvé très tôt le besoin de pourvoir notre Constitution des *références et directives nécessaires à une marche absolument indépendante des citoyens :* le code de la route, les multiples écriteaux qui jalonnent nos voies de communications ne sont pas des entraves à la circulation ! Les règles du football sont pleines de nuances que tous nos garçons connaissent !

C'est pourquoi les « devoirs » qui suivent comportent passablement de détails. Mais, une fois inscrites dans la Constitution, les règles n'ennuieront plus que ceux qui les enfreignent ! Cependant, comme « nul n'est censé ignorer la loi », la Constitution doit pouvoir être consultée facilement par les citoyens : qu'elle figure au panneau d'affichage, ou mieux, que chaque élève en possède un exemplaire.

Elle sera très vite assimilée, étant vécue chaque jour.

Et le maître pourra alors s'effacer derrière elle.

Les *DEVOIRS* sont répartis en sept dicastères qui comportent :

— les fonctions que les responsables sont chargés d'exécuter ou de faire exécuter par des préposés choisis par eux (certaines fonctions sont du reste remplies par tout le monde à tour de rôle) ;

— quelques maximes ou citations qui formulent l'Idéal pour des cas précis et qui sont comme des hôtes d'honneur de notre Constitution ;

— les règles détaillées.

En voici quelques échantillons :

CULTURE GÉNÉRALE

F 1. Réaliser le prêt de livres des bibliothèques : « Pour Tous », etc.

F 2. Commander à la Centrale de documentation scolaire : tableaux, films fixes, etc.

F 3. Réunir les documents, les afficher ; les ôter puis les restituer.

F 4. Distribuer les journaux aux abonnés.

F 5. Organiser notre activité avec la Croix-Rouge de la Jeunesse : échange d'albums, etc.

F 6. Utiliser les apports du cinéma, du théâtre, de la radio, etc.

ENSEIGNEMENT ET TRAVAIL

F 1. Distribuer les fiches de complément.

F 3. Relire les devoirs à domicile lors de leur dictée par le maître et à la fin de chaque jour.

Art. 1. « Tout travail qui mérite d'être fait mérite d'être BIEN fait ! »

2. « Prendre une résolution n'est rien ; c'est l'outil qu'il faut prendre. » (Alain)

3. Faire signer le carnet journalier pour le début de la semaine.

Voilà une règle qui, comme beaucoup d'autres, sera dorénavant contrôlée automatiquement et avec plaisir par les responsables ; et le maître se trouve allégé d'une tâche terre à terre.

5. Annoncer au début de l'école ce qui n'est pas en ordre.

8. Les lignes droites doivent être droites !

10. Mettre un point partout où il en faut !

Ce laconisme spirituel a été voulu par les législateurs ! Cela ne vaut-il pas mieux que des gronderies de la part du maître ?

11. Les marges sont indispensables pour des raisons pratiques et d'esthétique.

L'obligation de faire des marges n'apparaîtra plus comme une contrainte ennuyeuse.

20 a. Toute exigence découlant du programme ou de la méthode est du ressort du maître ; celui-ci tiendra compte dans la plus large mesure de toute suggestion constructive.

20 b. Exécuter rapidement et bien les instructions du maître ou des responsables.

Vous voyez que nous sommes loin de risquer l'anarchie.

Mais si une « instruction des responsables » s'avère déraisonnable ? Notre Justice prévoira un droit de recours devant le Conseil.

FOURNITURES ET MATÉRIEL

F 1. Distribuer les fournitures une fois par semaine.

F 2. Récolter les cahiers finis et les ranger dans l'armoire.

F 3. Distribuer le matériel de géométrie et le ranger (1 garçon par volée).

1. Pour obtenir de l'encre, présenter son encrier propre.

5 a. Tout faire pour maintenir le matériel reçu dans un état impeccable.

5 b. Fourrer impeccablement livres et cahiers scolaires.

6. Tout matériel personnel doit être muni du nom de l'élève et, si possible, de la branche.

Les responsables organiseront des inspections.

7. Le matériel perdu ou mis hors d'usage doit être remplacé aux frais du fautif.

8. Utiliser tout le papier avec la plus grande économie.

GYMNASTIQUE ET SPORTS

F 1. Garder et entretenir le matériel de gym.

1. Le bon sportif ne discute pas les décisions de l'arbitre et joue avec une camaraderie souriante.

Fœrster, dans « L'Ecole et le Caractère », étudie aussi les rapports de l'éducation physique et de la morale ; il prévoit le néfaste culte de la vedette et le professionnalisme matérialiste, mais n'en préconise pas moins le développement de la gymnastique qui, quand elle est pénétrée d'un Idéal spirituel, lutte contre la mollesse, développe le courage, la volonté, la camaraderie : « Mens sana in corpore sano » (ce qui ne signifie pas qu'aucune âme d'élite n'habite les corps malingres ou infirmes !).

2. L'oubli des pantoufles de gym entraîne un versement de 5 ct. au caissier.

Jamais je ne me serais permis d'instituer un impôt en espèces dans notre école gratuite ! Mais ainsi l'a décidé la Constituante !

HYGIÈNE ET CONFORT

F 1. Aérer la classe à chaque récréation et quand besoin est.

F 2. Régler les stores : celui que le soleil gêne de manière insupportable.

F 3. Soigner les fleurs : celles et ceux qui les aiment !

F 4. Régler l'éclairage de la classe.

Voilà un dicastère qui réclame des aptitudes très modestes, d'ordre pratique.

ORDRE ET ORGANISATION

F 1. Mettre le calendrier à jour.

F 2. Entretenir le taille-crayon.

Justement, le mécanicien de la classe n'a été honoré d'aucune élection !

F 3. Nettoyer le tableau noir : un élève à tour de rôle, chaque semaine.

Les filles, pour lesquelles je proposais d'épargner cet effort physique, ont elles-mêmes réclamé et obtenu le droit de faire leur part !

F 4a. Distribuer dictionnaires, portefeuilles à dessins, cahiers : le premier de chaque colonne.

F 4b. Récolter les cahiers pour les donner au maître : le dernier de chaque colonne.

Des raisons pratiques ont commandé le choix de ces fonctionnaires.

F 5. Afficher un billet à la porte pour indiquer le déplacement de la classe.

Pierre Grasset.

NOTRE COUVERTURE :
Nature morte de M. Truninger.

La commission artistique de nos collègues du SLV (Schweizerischer Lehrerverein) s'efforce de faire connaître l'art moderne au corps enseignant et de lui donner l'occasion de se procurer — pour eux-mêmes ou pour leur classe — à d'excellentes conditions des œuvres originales d'artistes contemporains. Elle espère que des collègues romands voudront aussi bénéficier de son travail, c'est pourquoi elle leur propose aujourd'hui l'œuvre d'un peintre bien connu, surtout en Suisse allemande, Max Truninger, de Winterthour. Cet artiste décora le pavillon de la médecine à l'exposition nationale de 1939, ses peintures murales ornent l'intérieur de divers établissements publics ou privés et ses nombreuses lithographies connaissent un succès du meilleur aloi.

A. C.

Pour vos soirées scolaires ou de sociétés
engagez votre collègue-magicien
NAJAROS
Membre de la SPR, prestidigitateur diplômé
Neuchâtel, Valangines 40

Le vent

Le vent, il est de gaieté fière,
Il court, avec des sonnettes de clarté,
Les pieds mouillés, sur la rivière.

Les mains du vent dans les cheveux des herbes
Se parfument d'odeurs acerbes ;
Le front du vent paraît,
Comme une aube dans la forêt.

Le vent jeune, c'est le printemps,
Avec de fiers baisers aux lèvres de la terre ;
Le vent ardent, le vent sincère,
C'est le printemps.

Le vent chante, le vent babille,
Avec pinson, tarin, moineau,
Le vent siffle, brille et scintille
A la pointe des longs roseaux,
Le vent se noue et s'entrelace et se dénoue
Et puis, soudain, s'enfuit jusqu'aux vergers luisants,
Là-bas, où les pommiers, pareils à des paons blancs,
— Nacre et soleil — lui font la roue.

Le vent roule en boule, le vent joufflu,
Comme un gamin sur les talus ;
Le vent donne l'essor
Aux papillons pliés en feuilles d'or ;
Le vent s'attarde en des voyages
Et joue, avec les copeaux blancs
Et les ourlets étincelants,
Là-haut, des grands nuages.

Le vent, toute la joie et toute la folie
Qui tinteront dans les prochains lilas,
Il les appelle et les rallie
Et les essaime au loin là-bas,
Parmi les champs et les enclos rectangulaires ;
Du luxe frais des bijoux d'eau
Il décore les fleurs perlaires,
Sur les berges, où le troupeau
Verse en cascades ses toisons ;
Il court, autour des toits et des maisons,
Ouvre l'ampleur des espaliers

Et jusqu'au ciel construit les escaliers
Par où descend la vie ;
Il libère enfin la nature esservie,
Monte, descend, s'en va, revient,
Eveillant tout, n'oubliant rien,
Le houx lui-même est assailli,
En chaque feuille, en chaque pli,
Et courbe enfin jusqu'à terre
Sa rancune protestataire.

Et le printemps oriflammé de vent,
Avec des insectes rouges et bleus,
En aigrettes, dans ses cheveux,
Avec tous les rayons de l'immense étendue
Au long des plumes d'or de ses ailes tendues,
Plane, vainqueur,
Sur la campagne en fleur.

Emile Verhaeren.
Les douze mois - Avril (Mercure de France).

Pour les petits :

LE PETIT OURS Fanfan

Maman ours fait une bonne soupe avec de la farine et des herbettes pour le petit ours Fanfan.

Elle met une belle nappe verte sur la table de Fanfan, une assiette jaune et une cuiller rouge.

Elle goûte la soupe, y ajoute du sel et du beurre. Elle verse la soupe bien chaude dans l'assiette jaune. Elle ouvre la fenêtre et appelle : Fanfan ! Encore une fois : Fanfan ! Encore une fois : Fanfan !

Fanfan entend sa maman. Il pense :

— C'est pour la soupe ! Zut ! moi, j'aime mieux jouer.

Il se cache dans un buisson. Il ne bouge pas. Il ne répond rien.

Maman appelle : Fanfan ! Pas de réponse. Alors elle sort et cherche dans le jardin. Elle ne voit pas Fanfan. Elle appelle encore : Fanfan ! Elle attend et écoute. Elle ne dit rien, mais elle a du souci. On voit son souci dans ses yeux. Où est Fanfan ?

Maman fait le tour du jardin. Elle regarde sous les escaliers, derrière le bassin, dans les hautes tiges des haricots. Personne.

Elle arrive près du buisson. Fanfan se tient très tranquillement, mais maman voit des yeux briller dans les feuilles. C'est Fanfan ! Elle le prend par la main et le conduit à la maison.

Elle lave les mains de Fanfan, lui noue une serviette brodée d'un beau « F » autour du cou et l'assied doucement sur la petite chaise basse, devant la soupe. Fanfan baisse la tête et fait la grimace ; maman lui donne un baiser et dit : « Bon appétit, Fanfan ! »

Fanfan baisse la tête, fait la grimace et dit : « C'est trop chaud ! »

Maman verse du lait froid dans la soupe.

Fanfan baisse la tête, fait la grimace et dit : « C'est trop salé ! »

Maman ajoute du sucre. Elle approche la cuiller pleine et dit : « Une cuiller pour Fanfan ! »

Fanfan serre les dents. Il sent la cuiller qui le touche.

Pan ! Il donne un bon coup sur la cuiller et la soupe coule sur la serviette brodée.

Maman assied Fanfan sur ses genoux et prend ses mains dans la sienne. Elle approche la cuiller pleine.

Fanfan essaie de se sauver. Il ne peut pas. Alors il crie, il pleure, il tape des pattes !

Maman le laisse retourner dans le jardin.

Fanfan joue avec les petits cailloux, il court après un papillon, il cherche des bêtes à bon Dieu.

Tous les jours, c'est la même chose. Fanfan aime jouer, il ne veut pas manger sa soupe.

Un matin, il se réveille, il sort du lit. Boum ! il tombe. Il se relève. Patatras ! il tombe avec un grand bruit. Il appelle : maman !

Maman arrive. Elle relève Fanfan. Il tombe. Il n'a plus de forces. Il ne peut se tenir debout. Maman prend Fanfan doucement. Elle sent son corps devenu très, très petit. Elle le couche.

Fanfan pense au jardin. Il est triste, il pleure.

Le médecin vient. Il ausculte Fanfan. Il sent le corps tout petit dans la fourrure trop grande. Il écrit une ordonnance : une bonne assiettée de soupe à chaque repas.

Au bout de dix jours, Fanfan est guéri. Il peut retourner au jardin.

Fabriquez un rapporteur d'angle de pente

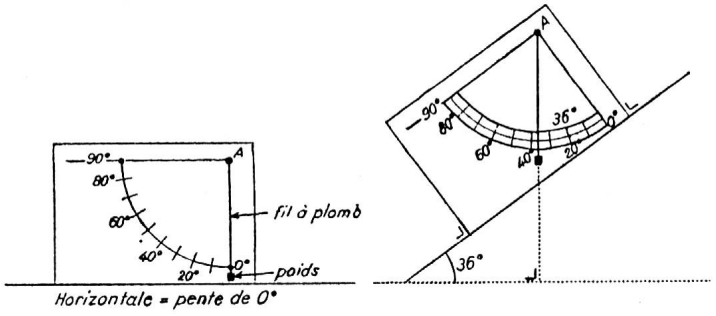

Fig. 1

Cherchez pourquoi ce rapporteur donne immédiatement l'angle de la pente.

Mesurez 10 pentes à la maison.

Trouvez un truc pour mesurer avec votre rapporteur les angles ci-dessous (fig. 2).

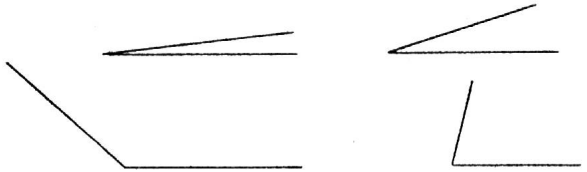

Fig. 2

On a deux parallèles, d_1 et d_2 ; on mène la sécante AB et on prend son milieu O ; puis par O on mène une nouvelle sécante CD.

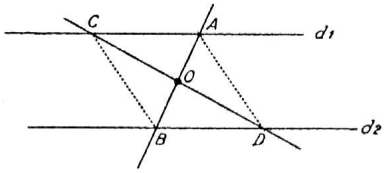

1. Démontrez que AC = BD.

On joint AD et BC ; démontrez que :

1. les triangles CAB et DBA sont égaux ;
2. $\widehat{ACB} = \widehat{ADB}$;
3. $\widehat{ACB} = 180° - \widehat{CBD}$;
4. $\widehat{ADB}$ et $\widehat{CBD}$ sont supplémentaires ;
5. CB est parallèle à AD.

Etude du texte

Secret trahi

Mme Angé s'était mis **à** coudre. Elle avait à portée de sa main une corbeille à ouvrage, montée sur trois pieds, et pleine de chiffons aux couleurs merveilleuses.

Elle travaillait à un corsage, **découpant** dans la soie des bandes, à l'aide de patrons de papier souple. De longues chutes d'étoffe tombaient sous l'éclair des ciseaux.

Loulou regardait ces ciseaux jouer dans la main **active,** fine et blanche. La voisine, levant la tête, **l'**aperçut.

— Tu aimes les chiffons, Loulou ?

Il n'avait jamais pensé aux chiffons **auparavant,** mais de les voir si beaux, et ils brillaient **tant** que cela devait être à toucher, il fut tout de suite sûr qu'il les aimait.

— **Oh,** oui, madame, répondit-**il.**

— Milo les aime aussi, reprit-elle. Il ne t'a jamais dit, ton ami Milo, qu'il jouait avec des poupées ?

Milo, qui croyait que c'était là une faiblesse, **rougit** de cette dénonciation.

Henry Poulaille. (Le pain quotidien.)

Lecture

1. Combien de **personnages** trouves-tu dans cette scène ?
2. L'un des garçons est le fils de la couturière : lequel ? Justifie ta réponse.
3. Le mot **chiffons** revient trois fois dans ce texte. Précise son sens.
4. Quels mots te montrent à quel point le petit garçon était passionné par les chiffons ?
5. a) Explique (éventuellement par un synonyme) : de longues **chutes** d'étoffe.
   b) Même travail : Loulou regardait ces ciseaux **jour...**
6. Quels détails révèlent l'habileté de la couturière ?
7. Qu'est-ce que des patrons de papier souple ?
8. Pourquoi Milo n'avait-il jamais révélé à son ami qu'il jouait avec des poupées ?
9. Quel est le sentiment de Milo après que sa mère a parlé de son jeu, secret jusqu'alors ?
10. Pourquoi la couturière parle-t-elle des poupées de Milo en posant une question, et non en affirmant ? N'y a-t-il pas là une indication sur le caractère de cette femme ?

Grammaire

A. **A quelle espèce de mots** appartiennent les mots soulignés ?

B. Quelle fonction (quel rôle) ont les mots soulignés ci-dessous ?
Une corbeille montée **sur trois pieds** et pleine de **chiffons.** — Elle travaillait **à un corsage.** — Loulou regardait **ces ciseaux** jouer... — La voisine... **l'**aperçut. — Il n'avait jamais pensé **aux chiffons.** — (Ton ami **Milo.**) — Il jouait **avec des poupées.** — Milo... rougit **de cette dénonciation.** — Il ne **t'**a jamais dit. — Il fut tout de suite **sûr.**

On peut obtenir cette fiche pour 5 ct. chez M. Morier-Genoud à Veytaux.

Sièges Bigla
pour auditoires et pour disposition en rangées; meubles Bigla pour écoles. Anatomiquement corrects, robustes et indestructibles.

Demandez documentation, devis et échantillons à

Bigler, Spichiger & Cie SA Biglen/Berne
Tél. (031) 68 62 21

Aider...

mais avec plaisir

BANQUE POPULAIRE SUISSE

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège : rue Caroline 11 Lausanne

Nationale Suisse
Berne

J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX